

Parc éolien
à Saint Hilaire du Maine



**ICI PROCHAINEMENT
PARC ÉOLIEN DE
SAINT-HILAIRE-DU-MAINE**

Maitre d'ouvrage :
Energie éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine
2, rue du Libre Echange
CS 90603
31506 Toulouse Cedex 5
France

Caractéristiques générales :
Commune : Saint-Hilaire-du-Maine (53)
Nombre d'éoliennes : 4
Puissance d'une éolienne : 3 MW et 2,4 MW
Hauteur du mât : 98m (éolienne 1) ;
106m (éoliennes 2, 3 et 4)
Diamètre du rotor : 117m

Entrepreneur principal :
ABO WIND
2, rue du Libre Echange
CS 90603
31506 Toulouse Cedex 5
France

Bureaux d'études et de contrôle :
BUREAU DE CONTROLE : **SOCOTEC LAVAL**
COORDINATEUR S.P.S. : **SOCOTEC LAVAL**

Débat d'Orientation Budgétaire 2021



Maison de Santé
Pluridisciplinaire à Ernée

**Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
24 avenue de Paris - 53500 ERNEE**

MAITRISE D'OEUVRE

MAITRE D'OUVRAGE : **TRICOT ARCHITECTURE**
10 RUE DE LA REINE
53000 L'ERNEE

ARCHITECTE : **TRICOT ARCHITECTURE**
10 RUE DE LA REINE
53000 L'ERNEE

BUREAU DE CONTROLE : **SOCOTEC LAVAL**
50000 LAVAL

COORDINATEUR S.P.S. : **SOCOTEC LAVAL**
50000 LAVAL

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
RAPPEL DE LA REGLEMENTATION : QU'EST-CE QUE LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ?	3
1- Le D.O.B. : une obligation réglementaire annuelle	3
2- Un document cadre et d'informations	3
3- Le calendrier budgétaire 2021	4
PARTIE 1 : LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2021	4
1- Le contexte macroéconomique	4
2- Projet de Loi de Finances 2021 : quelles évolutions et quels impacts pour la Communauté de communes de l'Ernée ?	5
3- Une fiscalité qui poursuit son évolution	7
PARTIE 2 : SITUATION FINANCIERE DE LA CCE	8
1- Tableau de gestion récapitulatif pour la CCE	8
2- L'impact de la COVID-19 sur les finances communautaires	9
3- Les effectifs communautaires	10
4- Situation de la dette	11
PARTIE 3 : RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES	12
PARTIE 4 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	13
1- Finaliser les investissements engagés sur le mandat 2014-2020	13
2- Engager le plan d'action du PCAET (Plan Climat Air Énergie et Territoire).....	14
3- Mutualisation : poursuivre le rôle d'appui de l'intercommunalité.....	15
4- Poursuivre la modernisation des services publics communautaires.....	15
5- Les mesures d'évolution des recettes de la collectivité	15
PARTIE 5 : EVOLUTION DES BUDGETS SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	16
1- Eau et assainissement : poursuite de la convergence tarifaire.....	16
2- Gestion et traitement des déchets : un équilibre budgétaire toujours précaire	17
PARTIE 6 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	17

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire, DOB, est l'occasion pour les élus de préparer la politique budgétaire de la collectivité pour l'année qui vient. Plus qu'un simple débat « comptable », le DOB donne un sens politique à la préparation budgétaire.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION : QU'EST-CE QUE LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ?

1- Le D.O.B. : une obligation réglementaire annuelle

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Comme l'a rappelé le rapport d'observations définitives de la CRC, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir une vision pluriannuelle (décret n°2016-841 du 24 juin 2016).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

2- Un document cadre et d'informations

Le D.O.B permet, entre autres, à l'assemblée délibérante :

1. de discuter des orientations budgétaires de l'exercice dans une vision pluriannuelle et de déterminer les priorités de la collectivité sur les années à venir.
2. de faire un point annuel sur la situation financière de la collectivité (épargne, marge de manœuvre, ...)
3. de faire un point sur les effectifs de la collectivité et de leurs évolutions à venir
4. de déterminer les bases de la stratégie financière de la collectivité concernant :
 - la fiscalité (augmentation ou non des impôts, création de taxes,...)
 - la programmation des futurs investissements et leurs financements (recours à l'emprunt, part de l'autofinancement, subventions,...)
 - la gestion du patrimoine (aliénation et acquisition de biens,...)
 - et de façon plus pragmatique, la gestion courante (optimisation des services, économies de gestion ...)
5. de faire état de l'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de communes

3- Le calendrier budgétaire 2021

La Communauté de communes vote son budget au mois de décembre de l'année n-1. Le budget est alors l'occasion d'inscrire les dépenses nouvelles de l'année.

En début d'année 2021, une décision modificative budgétaire sera effectuée afin d'affecter les résultats de l'année 2020.

Le budget principal 2021 et les budgets annexes des SPIC (Gestion et Traitement des déchets, Réseau de chaleur, Eau et Assainissement) seront votés le lundi 21 décembre.

Les budgets annexes concernant les zones d'activités seront quant à eux présentés au mois de janvier.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2021

1- Le contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de préparation du Projet de Loi de Finances s'établit dans un contexte inédit dû à la crise sanitaire liée à la COVID-19.

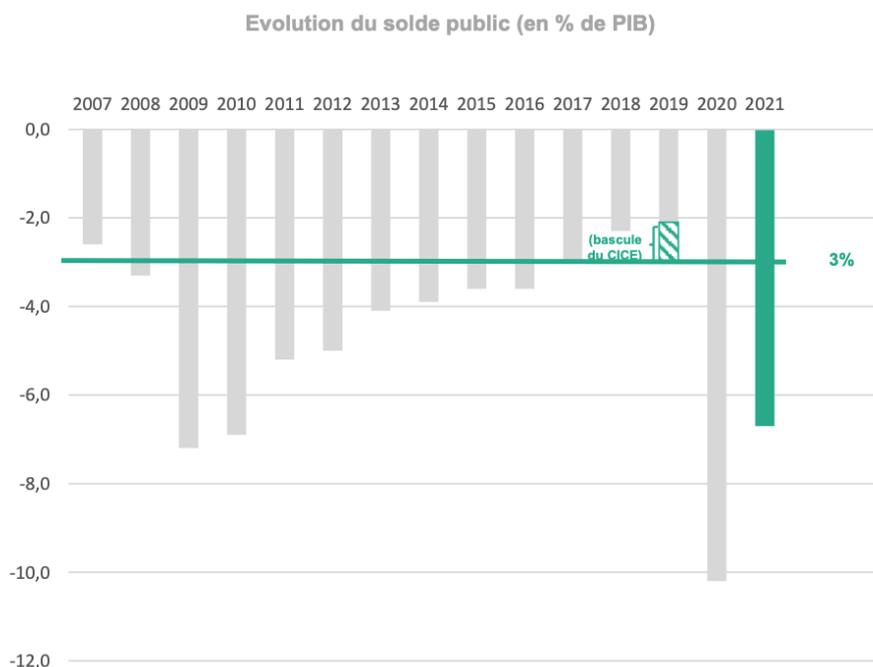
Après une chute du PIB de l'ordre de 10% en 2020, le gouvernement se base sur une croissance de l'ordre de 8% en 2021. Le retour à un niveau de PIB équivalent à 2019 n'est pas attendu avant 2023.

L'inflation passerait en 2020 à +0,5% et est estimée à +0,7% en 2021.

Ces estimations sont soumises à des aléas importants au regard de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions qui seront prises pour l'endiguer dans les prochains mois.

Quelle est la trajectoire d'évolution des finances publiques ?

Les finances publiques auront été très marquées par la crise sanitaire avec un déficit public de 10,2%. Le budget 2021 restera très largement déficitaire (-6,7%), du fait notamment de la mise en œuvre du plan de relance.



2- **Projet de Loi de Finances 2021 : quelles évolutions et quels impacts pour la Communauté de communes de l'Ernée ?**

Le Projet de Loi de Finances 2021 acte les grandes étapes du plan de relance décidé par le Gouvernement dans sa stratégie de lutte contre les conséquences économiques de la crise sanitaire.

→ **Plan de relance de 100 milliards d'euros**

La volonté du gouvernement est de déployer le plan de relance sur 2 ans.

L'objectif est de décaisser les crédits au plus vite pour avoir l'impact le plus rapidement possible : 42 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021.

Ce plan poursuit 3 grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire.

→ **Baisse des impôts de production de 10 milliards : poursuite d'une réduction progressive de la pression fiscale locale sur les industriels**

Depuis de nombreuses années les impôts dits « de production » font l'objet de nombreuses réformes en vue d'en limiter leur impact sur l'économie. En effet ces impôts (payés quel que soit le chiffre d'affaire et la rentabilité d'une entreprise) sont jugés comme pénalisant fortement l'attractivité économique de la France. Sont considérés comme « impôts de production » :

- CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise (part de la Contribution Économique Territoriale)
- CFE : Contribution Foncière des Entreprises (part de la CET)
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Baisse de la CVAE à hauteur 7,25 milliards d'euros correspondant à la part affectée aux régions. La CVAE perçue par les Régions sera supprimée et remplacée par une fraction de TVA. Pour éviter les effets de seuil, le plafonnement de la CET (CVAE + CFE) passera de 3% à 2% de la valeur ajoutée.

Réduction des impôts locaux payés par les établissements industriels à hauteur de 3.29 milliards d'euros. Une modification de la méthode de calcul de la valeur locative permettrait de diviser par deux la valeur locative actuelle et donc leur cotisation ; **les taxes foncières propriétés bâties et la CFE seront concernées par cette réduction** Une compensation sera versée aux communes et EPCI concernés correspondant à la perte de base liée à la mesure en référence aux taux appliqués en 2020. Par ailleurs, une modification de la revalorisation des valeurs locatives des locaux industriels est prévue : un coefficient égal à la moyenne nationale des coefficients d'évolution départementaux applicables aux locaux professionnels se substituerait à l'indice des prix à la consommation.

Exonération de la CET en cas de création ou d'extension d'établissement : possibilité pour les communes et EPCI concernés de décider par délibération d'accorder une exonération de 3 ans de 100% de la CFE, transposable également à la CVAE.

→ **Stabilité des dotations**

DGF : la DGF 2021 devrait rester stable par rapport à 2020 en précisant toutefois que les collectivités bénéficiaires de dotations de péréquation devraient être plus favorisées par le texte de loi.

Les fonds et dotations d'investissement :

- Une progression attendue du FCTVA de plus d'un demi-milliard en 2021 pour répondre au dynamisme important de l'investissement local (+2,3 Mds€ en 2018 et -0,9 Mds€ en 2019)

- Maintien du niveau 2020 pour les dotations de développement d'équipement des territoires, dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local

→ **Modifications de la fiscalité locale**

- Automatisation du FCTVA : déjà reporté 2 fois à l'occasion des précédentes Lois de Finances, l'automatisation de la gestion du FCTVA devrait débuter en 2021 pour les collectivités percevant le fonds l'année N tel est le cas pour la CC de l'Ernée (en 2022 pour les collectivités percevant le fonds en n-1 et 2023 pour celles percevant le fond en n-2)
- Neutralisation des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations de péréquation liés à la réforme de la taxe d'habitation et de la révision de la valeur locative des locaux industriels.

→ **Le maintien de la réforme de la taxe d'habitation prévue par la loi de finances 2020**

Pour rappel, à compter du 01/01/2021 :

- Les communes percevront le produit de taxe foncière du département. Le taux de référence de la taxe foncière 2021 correspondra à la somme du taux communal et du taux départemental 2020. Un coefficient correcteur viendra neutraliser les effets tant positifs que négatifs afin que chaque commune perçoive à l'euro près le produit de l'année 2020 à bases constantes multiplié par le taux voté en 2017 (2020 si identique).
- Les EPCI percevront, en remplacement, une fraction de TVA encaissée par l'État. La fraction de TVA récupérée en 2021 correspondra au produit perçu en 2020. A compter de 2022, la quote-part de TVA perçue par l'EPCI sera calculée à partir du taux issu de la fraction :

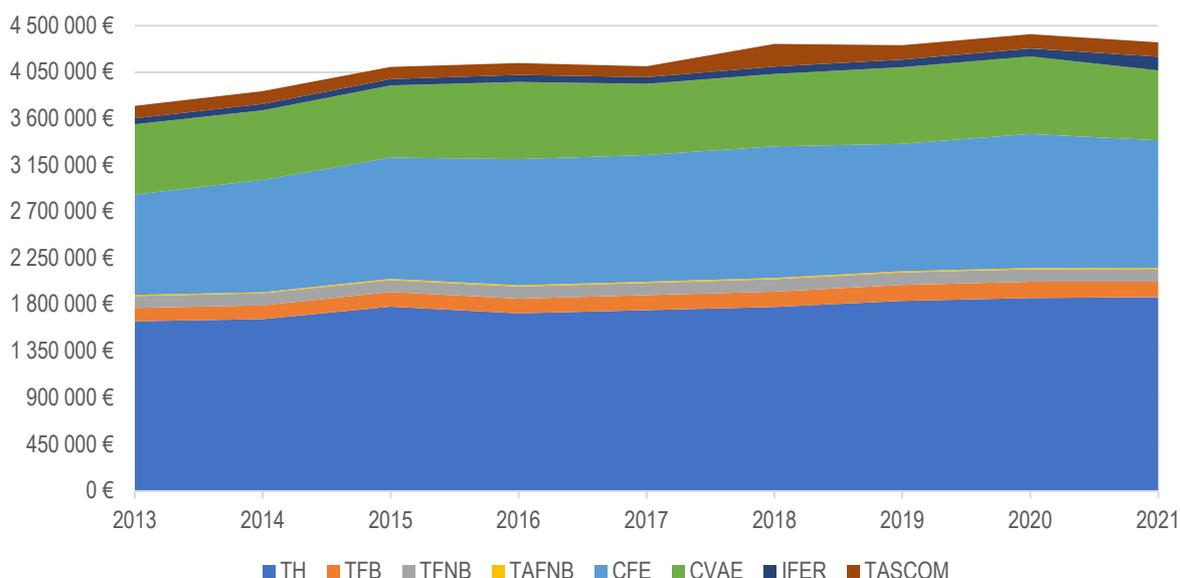
Produit TH 2020 perçue par l'EPCI / produit TVA national 2021 encaissée par l'Etat

Pour les années suivantes, ce coefficient sera appliqué au montant annuel prévisionnel du produit global de TVA ; les EPCI pourront ainsi percevoir le dynamisme de l'enveloppe lors de la reprise de la croissance. Dans la cas contraire, l'EPCI est assuré de bénéficier à minima du montant de TVA perçue lors de la 1ère année de la réforme (2021)

Depuis quelques années, l'État poursuit sa stratégie de diminution des impôts locaux. Pour le moment ces impôts sont remplacés majoritairement par des compensations ou des prélèvements sans pouvoir de taux (exemple de la TVA). La réforme de la fiscalité locale sera à suivre de près. Elle aura un impact important sur la dynamique fiscale des collectivités et l'orientation de leurs politiques publiques.

3- Une fiscalité qui poursuit son évolution

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020
TH (taxe d'habitation)	1 720 390,00	1 750 473,00	1 781 131,00	1 839 292,00	1 865 828,00
TFB (taxe sur le foncier bâti)	142 039,00	144 971,00	147 664,00	154 722,00	157 939,00
TFNB (taxe sur le foncier non bâti)	116 598,00	116 939,00	121 836,00	120 826,00	122 275,00
TAFNB (Taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti)	11 760,00	11 400,00	11 742,00	11 775,00	12 581,00
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	1 219 311,00	1 226 391,00	1 271 610,00	1 231 357,00	1 294 776,00
CVAE (Contribution sur la Valeur ajoutée)	746 640,00	687 121,00	700 130,00	742 109,00	751 917,00
IFER (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	67 293,00	66 171,00	71 642,00	73 808,00	74 545,00
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	115 328,00	104 137,00	218 887,00	138 692,00	138 692,00
Sous-total	4 139 359,00	4 107 603,00	4 324 642,00	4 312 581,00	4 418 553,00
Rôles supplémentaires (sur années antérieures)	91 109,00	57 875,00	14 077,00	2 106,00	
Dégrèvements TFNB JA	-2 786,00	-3 257,00	-3 528,00	-3 504,00	-3 035,00
Dégrèvement CFE auto-entrepreneurs	0,00	0,00	0,00	0,00	
FPIC (Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales)	186 490,00	178 427,00	174 730,00	180 376,00	191 922,00
F.N.G.I.R.	135 289,00	135 289,00	135 144,00	135 247,00	135 247,00
TOTAL chapitre 73	4 549 461,00	4 475 937,00	4 645 065,00	4 626 806,00	4 742 687,00
Dotations de compensation	229 935,99	281 289,53	281 616,79	300 664,45	302 971,00
Total fiscalité	4 779 396,99	4 757 226,53	4 926 681,79	4 927 470,45	5 045 658,00



Évolution des recettes de fiscalité par type de taxe depuis 2013

Les recettes fiscales 2020 (à l'état des bases provisoires) ont progressé de près de 2.5%. A noter une progression significative de la CFE par rapport à 2019 de l'ordre de 63 419 €.

Depuis 2013, la dynamique fiscale de la Communauté de communes est portée principalement par la fiscalité économique (CFE + CVAE).

2021 devrait permettre de voir l'IFER augmenter du fait de la mise en service du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine.

La crise sanitaire va impacter les recettes professionnelles à partir de 2021. Il sera tenu compte de cette situation dans le cadre du vote du budget 2021, d'autant que les compensations de l'État en la matière ne sont pas connues dans l'immédiat.

Il est programmé une baisse de notre fiscalité économique pour le budget 2021 ce qui entrainera une baisse des recettes de fiscalité de la collectivité. La baisse est estimée à 2%, soit un montant d'environ 80 000 €. Il reste difficile d'avoir une prévision d'évolution sur les années qui suivent au regard de l'évolution de la fiscalité future des EPCI.

PARTIE 2 : SITUATION FINANCIERE DE LA CCE

1- Tableau de gestion récapitulatif pour la CCE

La capacité d'autofinancement (CAF nette) d'une collectivité mesure la capacité d'une collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le tableau ci-dessous montre que la Communauté de communes de l'Ernée dispose fin 2019 d'une capacité d'autofinancement correcte.

	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE GESTION	7 958 677,52	7 989 165,50	8 137 537,50	8 235 389,98
Recettes fiscales compris compensations	5 058 123,96	5 038 977,22	5 097 955,62	5 118 338,48
Dotation de l'Etat DGF	1 019 473,00	928 124,00	885 201,00	885 703,00
Autres recettes	1 881 080,56	2 022 064,28	2 154 380,88	2 231 348,50
DEPENSES DE GESTION	5 398 380,17	5 781 607,18	5 779 369,16	6 103 518,10
Dépenses de personnel	1 533 188,48	1 736 668,16	1 826 642,52	2 037 569,61
Reversement de fiscalité	2 207 301,13	2 199 181,13	1 970 917,36	1 892 147,36
Autres dépenses	1 657 890,56	1 845 757,89	1 981 809,28	2 173 801,13
EPARGNE DE GESTION	2 560 297,35	2 207 558,32	2 358 168,34	2 131 871,88
Résultat financier - Intérêts de la dette	-349 824,96	-323 312,08	-292 001,79	-319 032,99
Résultat exceptionnel hors cessions	-100 717,77	-70 282,28	49 834,83	-6 526,19
EPARGNE BRUTE	2 109 754,62	1 813 963,96	2 116 001,38	1 806 312,70
Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	921 531,21	943 349,69	922 281,54	925 751,76
CAF (EPARGNE NETTE)	1 188 223,41	870 614,27	1 193 719,84	880 560,94

La CAF de l'année 2020 devrait subir une diminution importante (de l'ordre de 320 000 €) du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Les impacts financiers de la crise sanitaire devraient continuer de se ressentir sur les exercices 2021 et 2022. L'objectif sera de retrouver une CAF à hauteur de 900 000 € à horizon 2022.

2- L'impact de la COVID-19 sur les finances communales

L'analyse prévisionnelle de la gestion 2020 prévoit un coût net à la charge de la Communauté de communes de l'ordre de 320 000 €. Ce montant pourrait se trouver augmenter en fonction de la possibilité de rouvrir certains services et d'actions qui seraient entreprises dans le cadre du soutien aux activités fermées administrativement depuis le début du mois de novembre 2020.

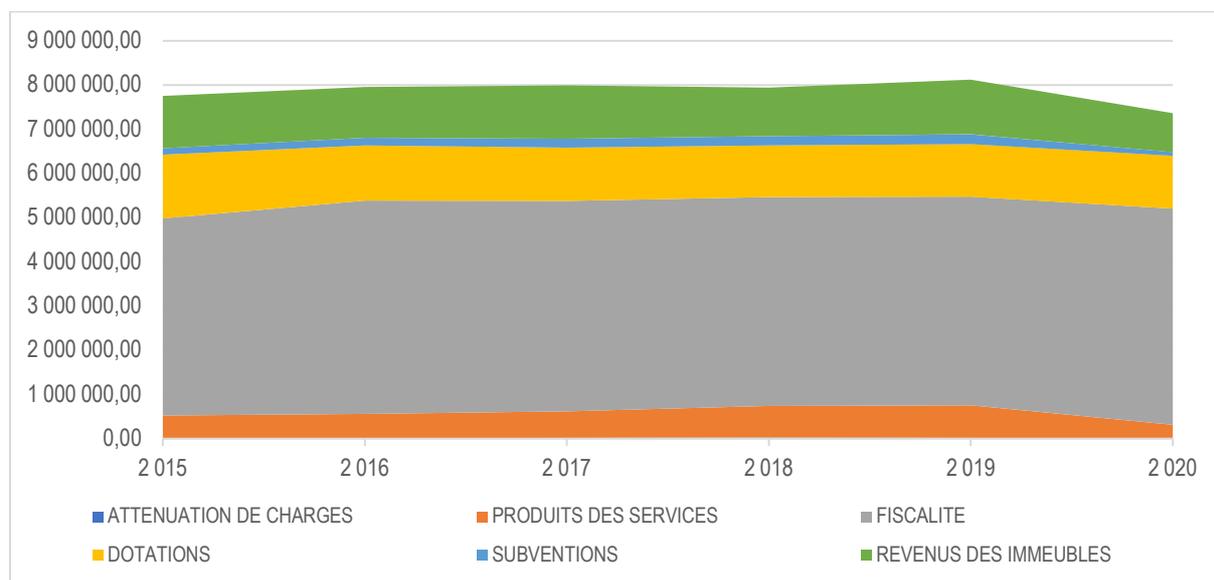
Les principaux impacts portent :

- Sur une diminution importante des recettes de la collectivité :
 - o Baisse des entrées de l'AquaFitness pour environ 182 000 €
 - o Baisse des recettes de loyers pour 223 176 €
 - o Exonération partielle de CFE pour 12 000 €
- Sur une augmentation des dépenses :
 - o Soutiens accordés aux entreprises pour 70 500 €

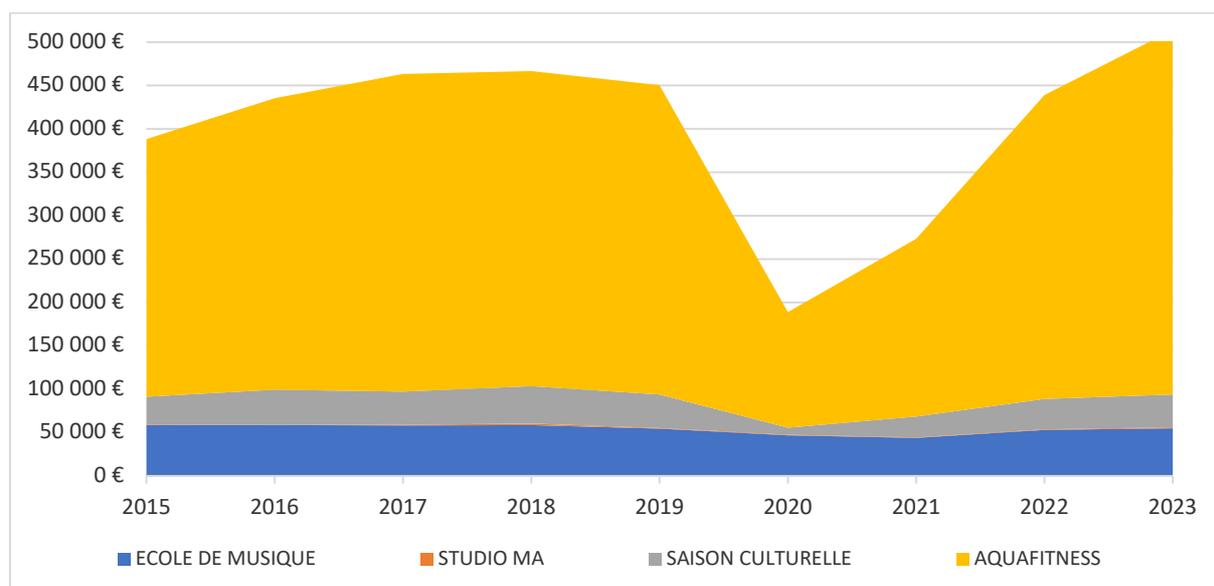
Des « économies » ont été en parallèle effectuées :

- Retard de recrutement pour 67 000 €
- Diminution des frais d'exploitation de l'AquaFitness pour 79 000 €
- Annulation d'actions culturelles pour 125 000 €

L'enjeu des recettes générées par les services est conséquent et un retour à un niveau actuel est espéré pour l'année 2022. Les différences de recettes se situent principalement sur l'AquaFitness qui se trouvera amputé de recettes à venir, du fait notamment, des prolongements des abonnements sur les périodes de confinement.



Évolution des recettes de la Communauté de communes sur la période 2015/2020 (hors produits exceptionnels)



Évolution des produits des services sur la période 2015/2020 et projection sur la période 2021/2023.

3- Les effectifs communautaires

Au 01/11/2020, les politiques communautaires sont assurées par 82 agents pour 72,27 ETP. Les effectifs communautaires, en évolution, traduisent les engagements pris fin 2019, à savoir :

- La création d'un nouveau poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme ;
- La création d'un accueil usagers « Eau/Ordures ménagères » à compter du mois d'avril 2020
- La création d'un poste d'animateur bassin versant
- La création d'un poste d'administrateur réseaux et télécoms afin de renforcer le service commun informatique.

De plus, compte tenu de l'arrêt maladie prolongé d'un agent, un nouveau poste d'agent technique polyvalent en charge de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux, de l'entretien extérieur de la Communauté de communes a également été créé.

Deux postes d'agent d'entretien à l'AquaFitness ont également été restructurés passant de 28h/sem à 35h/sem. En effet, de nouvelles missions d'entretien à l'usine d'eau ont été confiées à un des 2 agents. Les missions de l'autre poste ont été revues suite à un départ à la retraite, le but étant de confier de nouvelles missions de maintenance et d'entretien techniques.

Deux nouveaux agents ont également débuté leur contrat d'apprentissage à l'AquaFitness et au service informatique de la Communauté de communes.

Sur l'année 2021, il est prévu, pour le moment, les évolutions suivantes :

- Recrutement à mi-temps d'un animateur « réseau d'entreprises », financé par l'ADEME ;
- Création d'un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre des programmes relatifs à la revitalisation des centres-bourgs, financé dans le cadre de l'appel à projet « Petite ville de demain » ;
- Recrutement d'un chargé de mission énergie « Conseil en énergie partagé » ;
- Recrutement d'un technicien en charge de l'infrastructure réseau et télécom au sein du service commun « Système d'information » ;
- Recrutement de deux agents « réseau » sur le service « Eau et assainissement » afin d'anticiper la fin du contrat de prestation de service avec SUEZ sur le secteur sud du territoire de la Communauté de communes.

L'élaboration du projet de territoire pourra être susceptible de se traduire par la création de nouveaux services.

4- Situation de la dette

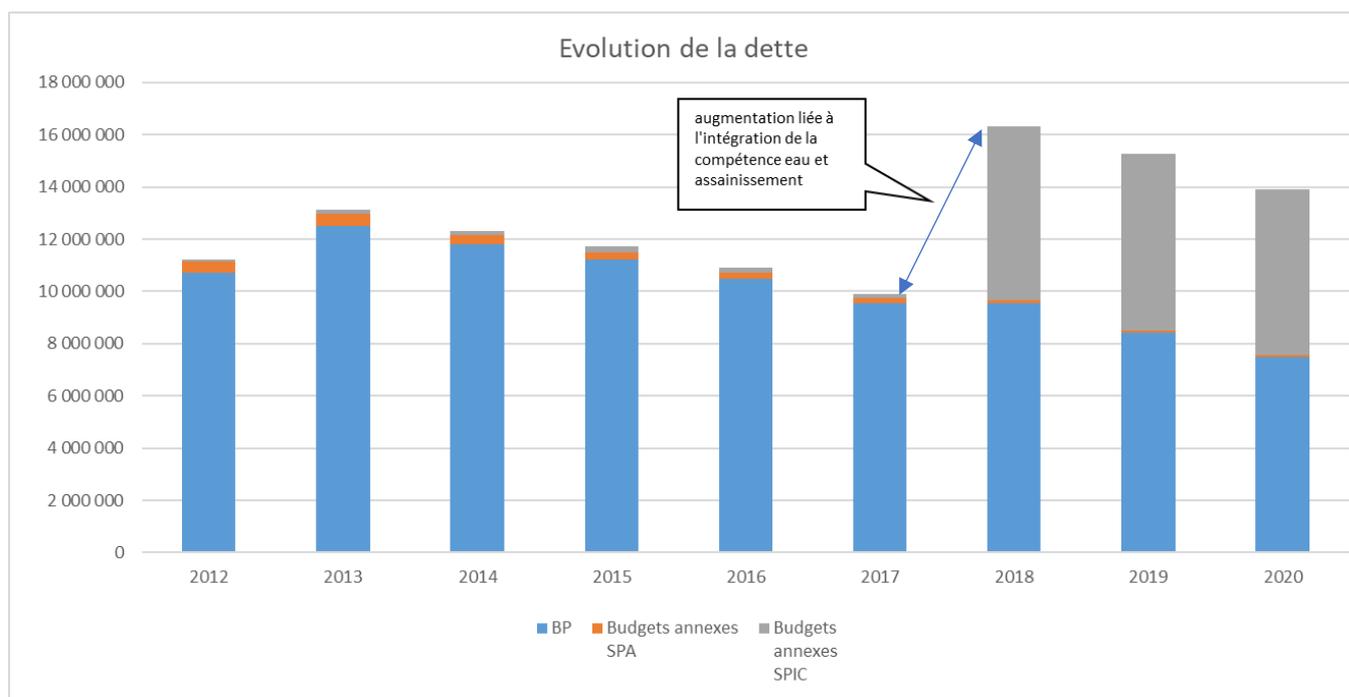
L'encours total de la dette s'élève au 31/12/2020 à 13 927 068 € pour l'ensemble des budgets de la Communauté de communes de l'Ernée. La répartition par budget et l'évolution sur les 10 dernières années est la suivante :

Année	BUDGET PRINCIPAL	Budgets annexes SPA *	Budgets annexes SPIC **	TOTAL
2011	10 285 190	526 808	80 638	10 892 636
2012	10 703 966	443 375	72 574	11 219 915
2013	12 523 587	453 737	161 966	13 139 290
2014	11 815 075	357 588	148 671	12 321 334
2015	11 211 647	290 869	213 670	11 716 186
2016	10 495 600	233 071	195 215	10 923 886
2017	9 556 863	173 205	176 456	9 906 524
2018	9 537 387	111 196	6 683 738	16 332 321
2019	8 440 633	63 097	6 763 247	15 266 977
2020	7 500 875	56 625	6 369 568	13 927 068

*SPA : Services publics administratifs comprenant les budgets zones d'activités

**SPIC : Service public à caractère industriel et commercial comprenant les budgets annexes

Gestion et traitement des déchets - Réseau de chaleur - Eau en régie - Assainissement en régie et en DSP



Au regard de l'épargne nette dégagée par la collectivité fin 2019, les investissements 2020 du budget principal et des budgets SPIC ont été assurés par autofinancement déduction faite des subventions perçues. Aucun emprunt n'a donc été réalisé en 2020. Quant aux travaux en cours de réalisation sur les budgets zones d'activités, ils ont été financés par le budget principal via des avances remboursables.

L'intervention de la Communauté de communes en matière économique à destination des entreprises (création et extension ateliers) reste, quant à elle, financée par emprunt conformément au plan de financement défini. Pour 2020, le projet d'extension de l'atelier ELEKTO à Andouillé n'étant pas suffisamment avancé, l'emprunt sera réalisé sur l'exercice 2021.

Hors activité économique, aucun emprunt n'a été réalisé pour le financement de projets communautaires depuis 2013.

La Communauté de communes s'inscrit dans une démarche de désendettement depuis 2 ans avec une diminution de l'encours de près de 15% tous budgets confondus.

En isolant la dette des budgets SPIC, le budget principal affiche à lui seul un désendettement progressif depuis 8 ans (diminution de l'encours de 40% entre 2013 et 2020).

Quelques indicateurs financiers

Taux moyen payé en 2020 : 2.91% (contre 2.99% en 2019)

Capacité de désendettement au 31/12/2019 : 5.27 ans

PARTIE 3 : RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES

L'article 61 de la loi de 2014 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant-e-s présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante. Il doit permettre de sensibiliser les élu-e-s et agent-e-s de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et de rendre visible ce sujet aux yeux de tous et toutes.

Il doit faire l'état d'une part, de la politique de ressources humaines de la collectivité / EPCI en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. D'autre part, il doit présenter les orientations et les programmes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques en œuvre par la collectivité.

Le rapport est joint en annexe du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

PARTIE 4 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1- Finaliser les investissements engagés sur le mandat 2014-2020

La Communauté de communes a toujours eu à cœur d'investir dans des équipements et infrastructures. Le mandat 2014-2020 aura fait perdurer cette politique d'investissement, gage de développement du territoire. Sur le budget 2021, il sera notamment programmé :

→ Infrastructures :

- Provision pour le financement du contournement sud d'Ernée

Les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) se poursuivent et le financement du projet sera normalement inscrit dans le projet Contrat de Plan État-Région 2020-2025. Nous connaissons précisément le montant de la participation de la Communauté de communes qui sera demandé pour ce projet au début de l'année 2021. Pour le moment la prévision se base sur une participation de la Communauté de communes de l'ordre de 5% du coût total du projet. La participation est aujourd'hui estimée entre 1,5 M€ et 2M€.

- Étude de l'alimentation du secteur Ernée-Montenay-Chailland en gaz naturel

Le TEM (Territoire Énergie Mayenne) vient de finaliser une étude sur la possibilité de raccorder la région d'Ernée en gaz naturel. Pour le moment, la participation maximale de l'intercommunalité est estimée à 1 million d'euros sur 3 ans.

→ Développement économique :

- Aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de la délégation de compétence au Conseil Départemental de la Mayenne.
- Acquisitions foncières en vue du développement futur des PA de la Brimmonnière et de la Querminais sur la commune de Montenay
- Création et extension des ateliers-relais communautaires :
 - ELEKTO Industrie à Andouillé (extension)
 - TIM à Ernée (extension)
 - TSS à Andouillé (création)
- Extension du PA de la Brimmonnière à Montenay en vue d'accueillir le futur site industriel de l'entreprise ALPROFER
- Extension du PA de la Maladrerie à Andouillé en vue d'accueillir le nouvel atelier de l'entreprise TSS
- Programme d'investissement sur les zones d'activités communautaires :
 - Requalification du PA de la Maladrerie à Andouillé (suite du programme 2020)
 - Travaux de voirie sur le PA de la Querminais à Montenay

→ Politique de la santé :

- Études pour l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Andouillé

- Travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Ernée (livraison en novembre 2021)
 - **Aménagement du territoire / urbanisme**
- Financement des études pour la création des SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) d'Ernée et Chailland ;
- Évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - **Communication/Attractivité**
- Création du nouveau site internet de la Communauté de communes
 - **Culture**
- Déploiement de la RFID (prêts et retours automatiques) dans les médiathèques, bibliothèques, points lecture du territoire
 - **Environnement/Gestion et traitement des déchets**
- Poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique
- Financement des études de mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié et d'un Schéma Cyclable opérationnel
- Installation d'abris-vélos photovoltaïque sur le territoire
- Création d'un parking photovoltaïque au siège de la Communauté de communes de l'Ernée
- Installation d'un contrôle d'accès avec barrière automatique sur les déchèteries du territoire ;
- Extension de la déchèterie de Chailland
 - **Politique de l'habitat**
- Mise en œuvre du programme de rénovation énergétique du parc locatif social communautaire
- Lancement du programme « Opération de Revitalisation des Territoires » comprenant le label « Petites villes de demain », et la mise en œuvre d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ».
- **Eau et assainissement :**
- Création d'un bâtiment d'activité pour le service technique
- Renouvellement des réseaux du territoire à concurrence de 1% du linéaire
- Finalisation du schéma directeur « Eau potable » et des schémas directeurs « assainissement » pour les communes de Juvigné et La Baconnière.
- **Politique de soutien aux communes**
- Financement des fonds de concours communautaires pour la revitalisation des centre-bourgs, les lotissements communaux

2- Engager le plan d'action du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) a été approuvé au cours de l'année 2020. Il dresse un ensemble d'actions à mettre en œuvre au regard de l'ambition d'un territoire neutre en carbone et autonome en énergie à horizon 2050. Les principaux leviers d'actions mis en œuvre en 2021 seront :

- L'accompagnement des projets d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque)
- La rénovation énergétique du bâti (logement, petit tertiaire, bâtiment public, ...)
- La mise en œuvre de la compétence mobilité de la Communauté de communes.

3- Mutualisation : poursuivre le rôle d'appui de l'intercommunalité

Le mandat 2014-2020 aura marqué une étape importante dans le développement de services mutualisés.

Plusieurs services communs ont été déployés pour :

- Permettre aux communes de profiter de services spécialisés
- Permettre à la Communauté de communes de structurer des services supports professionnalisés.

A ce jour, les services communs suivants sont opérationnels :

- Instruction du droit des sols ;
- Bureau d'études – ingénierie voirie ;
- Système d'information ;
- Ressources humaines.

Des réflexions seront à engager dans le projet de territoire pour faire évoluer les politiques de mutualisation de la Communauté de communes de l'Ernée.

4- Poursuivre la modernisation des services publics communautaires

Les services communautaires ont connu une évolution importante au cours du mandat 2014-2020 du principalement aux transferts de compétences et à la mutualisation. Ces évolutions engagent la collectivité à modifier et moderniser ses méthodes de travail. Les changements engagés depuis 2018 se poursuivront avec notamment :

- La mise en ligne d'un nouveau site internet de la Communauté de communes proposant de nouveaux services en ligne
- L'évolution des méthodes de travail pour gagner en productivité et limiter au maximum les tâches de travail sans valeur ajoutée (gestion financière, comptabilité, marchés publics, ...)
- La poursuite de l'engagement de la collectivité sur la montée en compétence des agents au travers de la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel
- L'expérimentation de nouvelles méthodes d'évaluation des politiques communautaires et la fourniture d'indicateurs de services.

5- Les mesures d'évolution des recettes de la collectivité

Les services de la Communauté de communes sont financés via divers canaux :

- Les dotations de l'État (DGF)
- La fiscalité locale
- La tarification des services publics (Saison culturelle, AquaFitness de l'Ernée, École de musique, ...)
- Les recettes liées à la gestion du patrimoine foncier et immobilier.

→ Maintien des taux de fiscalité

Comme c'est le cas depuis la suppression de la taxe professionnelle unique, la Communauté de communes ne fera pas évoluer ses taux de fiscalité pour l'année 2021.

→ Tarification des services publics

La Communauté de communes dispose de ressources liées au fonctionnement de ses services. Les principales recettes concernent les services suivants :

- AquaFitness de l'Ernée
- École de musique et de théâtre de l'Ernée
- Saison culturelle
- Aire d'accueil des gens du voyage.

Pour l'année 2021, l'objectif sera d'assurer un maintien des tarifications sur les services communautaires.

PARTIE 5 : EVOLUTION DES BUDGETS SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

1- Eau et assainissement : poursuite de la convergence tarifaire

L'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement suivra la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2017. Cette délibération prévoyait une convergence des tarifs sur 7 ans afin d'obtenir, à terme, une tarification unique sur l'intégralité du territoire communautaire, soit au 01 janvier 2026.

La dissolution du Syndicat du Centre Ouest Mayennais conduira cependant à insérer le tarif de vente d'eau des communes de Juvigné et La Croixille au sein de cette convergence.

Après 3 années de fonctionnement, les tarifs de prestations seront analysés et pourront faire l'objet d'une évolution.

L'année 2021 sera marquée par deux évènements importants : le reprise de la gestion du patrimoine de l'eau potable sur les communes de Juvigné et la Croixille, et la reprise par la régie des prestations techniques sur 5 communes (Andouillé, La Baconnière, St Germain le Guillaume, Chailland et La Bigottière). Des recrutements seront effectués en conséquence. La dissolution du Syndicat du Centre Ouest Mayennais aura par ailleurs pour conséquence la création d'une vente d'eau vers Laval Agglomération.

En termes de travaux, deux opérations conséquentes sont attendues :

- La création de l'atelier technique, opération prévue l'an passé qui a été retardée
- La rénovation de bâches de stockage d'eau à l'usine des eaux d'Ernée, qui s'accompagnera d'un renouvellement électromécanique et d'un aménagement du barrage présent sur le site

L'objectif de 1 % de renouvellement du réseau sera maintenu.

La finalisation du schéma directeur eau potable conduira à l'adoption d'un programme pluriannuel d'investissement, qui visera l'optimisation de l'utilisation des ressources du territoire.

Concernant l'assainissement, des rénovations de réseaux sont programmées mais les capacités budgétaires restent limitées. Les schémas directeurs en cours sur Juvigné et La Baconnière conduiront à la proposition d'investissements mais des priorisations seront à faire sur le territoire.

Par ailleurs, le contexte COVID a conduit à des restrictions sur les épandages de boues qui ont entraînés des surcoûts d'évacuation. Ces restrictions ne seront peut-être pas levées en 2021, ce qui tendra un peu plus les budgets assainissement, toujours fragiles.

2- Gestion et traitement des déchets : un équilibre budgétaire toujours précaire

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance le service de collecte et de traitement des déchets sur le territoire de la Communauté de communes et ce depuis la prise de compétence en 2003.

Après 10 ans sans augmentation, le montant de la redevance a été ajusté à la hausse en 2020. Cette augmentation est la conséquence principale de :

- L'augmentation des tarifs de collecte des déchets recyclables (nouveau marché de collecte à compter du 1^{er} janvier 2020)
- L'augmentation des tarifs de collecte et de traitement des déchets de déchèteries (nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2020)
- La chute des prix de reprise de matières recyclables, conséquence de la conjoncture internationale sur le recyclage.
- L'arrêt des financements ADEME pour les actions d'Économie Circulaire locales.
- La baisse des financements des Eco-organismes (CITEO notamment)

Pendant plusieurs années, les élus du territoire ont recherché à optimiser techniquement le service pour réduire l'impact des évolutions financières :

- Modification de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles, avec la généralisation de l'apport volontaire.
- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri du plastique.
- Mise en œuvre du réemploi au sein des déchèteries.
- Distribution de composteurs
- Communication / Sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets....

Malgré tout, les évolutions financières futures doivent être anticipées :

- Augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes appliquée au tonnage de déchets enfouis et incinérés aura un fort impact pour le service.
Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles va ainsi augmenter en 2021 de plus de 9% et celui du tout venant de plus de 21%.
Cette augmentation se poursuivra dans les années à venir, il faudra donc l'anticiper.
- Démarrage en 2021 de l'intégration des amortissements liés aux investissements réalisés ces dernières années :
 - o Points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères résiduelles
 - o Déchèterie d'Ernée

La préparation du budget 2021 sera l'occasion d'intégrer ses évolutions et de déterminer une évolution de la REOM maîtrisée sur les prochaines années.

PARTIE 6 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de communes est l'occasion de faire un point sur le plan pluriannuel d'investissement qui dresse, à 3 ans, les projections d'investissements de la Communauté de communes.

Comme évoqué précédemment, le PPI 2021-2023, ne prend en considération que peu de projets nouveaux. Il s'agit d'un outil de pilotage qui sera remis à jour au cours de l'année 2021.